

A propos de la nouvelle édition des *Tractatus in Iohannis Evangelium* de saint Augustin dans le *Corpus Christianorum* *)

En fin d'année jubilaire de saint Augustin, vient de paraître le premier volume d'une édition critique des œuvres de ce saint, événement de grande importance pour les études augustinienes.

On sait que le *Corpus Christianorum* sous l'énergique et compétente direction de Dom E. Dekkers O. S. B. veut entièrement remplacer la *Patrologia Latina* de Migne, travail énorme que l'on espère mener à bien en quelques décades. Le but de ce *Corpus* n'est pas la simple réédition de Migne, ni l'élaboration d'un texte critique pour tous les Pères, — tâche du C. S. E. L. de Vienne — mais la présentation d'éditions basées sur les meilleurs textes, et mises à jour tenant compte des études critiques parues depuis. De la sorte, nous pouvons attendre d'ici quelque vingt ans une édition complète des œuvres de saint Augustin comprenant une trentaine de volumes d'environ 600 pages chacun. Cette édition, inutile de le souligner, ne sera partout d'égale valeur critique ; à côté des œuvres de saint Augustin, dont nous possédons déjà des éditions critiques parues dans le C. S. E. L. ou ailleurs, il y en a une trentaine pour lesquelles l'édition des Mauristes reste la meilleure. L'on se propose pour ces dernières, — exception faite d'un petit nombre dont le *Corpus* établira un nouveau texte critique — de reviser l'édition des Mauristes d'après les publications modernes, et de

*) *Sancti Aurelii Augustini in Iohannis Evangelium Tractatus CXXIV*. *Corpus Christianorum*, Series Latina, XXXVI. *Aurelii Augustini Opera*, Paris VIII. Tvrnholti, Brepols, 1954. xx et 706 pp. Prix 475 frs. b. (broché), 560 frs. b. (relié).

collationner partiellement quelques manuscrits de date ancienne, pour voir si le texte des Mauristes est digne de confiance.

L'éditeur des Tractatus, D. Radbodus Willems O. S. B., étant parti du texte Mauriste, nous pouvons regarder son édition comme type de la méthode du Corpus Christianorum. A notre grand regret, nous devons dire que cette édition n'a pas répondu à notre attente.

Dans sa préface, D. Willems, traite de la chronologie et de la double série des Tractatus. Pour leur chronologie, il suit toujours Zarb et sous-estime, à notre avis, les argument du P. M. Le Landais ¹⁾ qui les fait dater de 414-416. La question des deux séries des Traités est plus compliquée ; non seulement contenu et longueur des premiers traités diffèrent de ceux des derniers, mais une distinction très nette est à percevoir dans la plupart des manuscrits qui présentent deux séries : Tract. 1-54 et 1-70 (= 55-124).

L'on est donc tenté de croire — et D. Willems fait cette thèse sienne — que les 54 premiers Traités sont de vrais sermons tandis que les traités 55-124 ont été dictés par saint Augustin à ses secrétaires dans son cabinet de travail. Par contre, le P. Le Landais pense que tous les Tractatus in Johannem sont de vrais sermons prononcés à l'église. Les arguments que ce dernier allègue, nous donnent la conviction que tous les traités ont été prêchés, et cette conviction se voit confirmée par les variantes du manuscrit Valli-celles A XIV (l'un des plus anciens) qui ne sauraient s'expliquer que par des erreurs des divers sténographes. Le P. Le Landais ne nous a pas convaincu de ce qu'il écrit de la différence entre les deux séries, si manifestement distinctes dans les anciens manuscrits. Nous optons pour l'opinion que, comme l'a pensé D. de Bruyne ²⁾, c'était peut-être déjà Augustin lui-même qui les aurait répartis en deux séries, pour l'une ou l'autre raison. D. Willems, tout en acceptant la thèse d'une série prêchée et d'une série dictée, ne croit pourtant pas que la division en deux séries dans les anciens mss soit originale, parce qu'il y a un groupe de mss qui divise les Traités en trois séries et que Possidius dit « exemplar bibliothecae Hipponensis sex partibus constitisse ». Mais ces deux arguments n'ont guère de poids, car le groupe des mss, avec la division en trois séries, est exclusivement d'origine allemande et Possidius ne parle

¹⁾ *Deux années de prédication de S. Augustin*, dans *Etudes Augustiniennes*, Paris 1953, pp. 7-95.

²⁾ *Revue Bénédictine*, 43 (1931), p. 246.

pas de « *partes* » mais de *codices*, ce qui est tout autre chose. Pour l'instant, la question nous paraît insoluble. L'avenir, par une étude définitive de la tradition manuscrite nous fournira peut-être des indications plus précises sur les deux séries.

Le reste de la préface traite des manuscrits ; l'éditeur a dressé une liste des plus anciens mss d'après M^{lle} Ruth J. Dean ³⁾, y ajoutant les mss plus récents que les éditeurs de Louvain et les Mauristes ont utilisés, soit 37 mss. Mais si l'on compare cette liste avec les « *Notae codicum et editionum* » données en fin de la préface, l'on est bien étonné de constater que les « *Notae* » font mention de mss que l'on ne trouve pas mentionnés dans la liste de la préface. On constate que l'éditeur n'a pas pu retrouver ou identifier six mss des Mauristes : le cod. Fossatensis, Becheronensis, Pratellensis, Carcassonensis et deux codices Germanenses. Nous regrettons aussi que D. Willems n'ait pas donné une liste complète des manuscrits connus aujourd'hui. Comprenons bien : nous ne voulons pas dire que l'on puisse attendre de l'éditeur qu'il ait exploré les bibliothèques, ni même qu'il ait fureté tous les catalogues : rédiger une liste compilatoire d'après les publications de Reifferscheid, Halm et autres aurait suffi. L'éditeur futur et tous ceux qui s'occupent de la tradition augustinienne, auraient pu profiter d'une telle compilation ; maintenant la préface de D. Willems ne leur sert presque de rien.

Ce qui est très rassurant pour la qualité du texte Mauriste, c'est que les onze mss qui ont été partiellement collationnés par D. Willems, n'ont apporté presque aucune variante préférable à la leçon traditionnelle ⁴⁾. L'éditeur ne disant pas pour quels Traités il a collationné ces manuscrits et une partie des variantes ne se trouvant pas dans l'apparat critique au bas du texte, il ne nous semble pas inutile d'indiquer ce qu'il a exactement fait : Il a collationné cod. B (Basel, Univ. Bibl. B III 3, saec. IX) pour les Traités X, LXXVIII, CXII et CXIII ; cod. Eng. (Engelberg, Stiftsbibl. 59, saec. VII) pour LXXVII et LXXVIII ; cod. M (Monte Cassino 523, saec. VII/VIII) pour CXII et CXIII ; cod. O (Oxford, Bodl. Laud. Misc. 124, saec. IX), cod. P (Paris, Bibl. Nat. lat. 1959, saec. VIII) et

³⁾ *Journal of theological Studies*, 36 (1935), p. 114 s. Comme M^{lle} Dean ne connaissait pas le cod. de Würzburg, première moitié du IX^e siècle, édité par P. LEHMANN, *Fragmente*, München 1944, p. 22 ss., D. Willems ne l'a pas collationné.

⁴⁾ Pour les quelques exceptions voyez p. 304.

cod. Q (ibid. 1960, saec. IX) pour une partie des Traités CXVI et CXVII ; cod. R (Rome, Vallicell. A XIV, saec. VIII/IX) pour X, LXXVII, LXXVIII et CXVII ; cod. S. (Stuttgart, Landesbibl. H. B. VII, saec. VIII/IX) pour Traité X ; cod. V (Vercelli, Arch. Capit. XLVI, saec. IX) et cod. Z (Vienne, Nationalbibl. 725, saec. IX) pour une partie des Traités CXVI et CXVII. De plus, selon la liste p. VIII de la préface, D. Willems a collationné un codex de Bern (Stadtbibl. 103, saec. IX/X), mais dans la suite il ne parle plus de ce manuscrit, ni dans la préface ni dans l'apparat critique.

Nous regrettons l'absence des variantes de quelques manuscrits de Florence, rassemblées par Caillau de Saint-Yves dans P. L. 47, col. 1200 ss. Nous ne voyons pas pourquoi ce qui semblait à Migne digne d'être imprimé, ne l'est pas pour D. Willems⁵⁾. Estimer qu'un apparat critique ne sert qu'à donner les variantes qui présentent éventuellement la leçon originale, est faire erreur : à côté de cela l'apparat critique sert à l'étude de la tradition du texte et de la pensée augustinienne et, en général, aux études linguistiques et philologiques. Assurément, un éditeur qui présente un texte plus ou moins définitif et qui s'est fait une idée complète de la tradition manuscrite peut se permettre de négliger bon nombre de manuscrits. Mais nous sommes encore loin de ce résultat. Dorénavant, il sera, en certains cas, nécessaire de recourir à la Patrologie de Migne, alors que le but du Corpus Christianorum est précisément de rendre cette Patrologie superflue.

Quoique le texte des Mauristes mérite notre confiance, cela ne veut pas dire que, pour un éditeur moderne, il n'y a plus rien à réaliser. D'abord l'orthographe. D. Willems l'a heureusement transformée d'après les normes modernes, et pourtant nous avons encore trouvé *lacryma*, *obedio*. Quant à la ponctuation il a été moins heureux : le point et virgule du XVII^e siècle ne sont pas suffisamment éliminés ; il y a trop de virgules. Il y a aussi des cas où la ponctuation est incorrecte, p. e. Tract. II 2 lin. 11 s : *mutari non potest: hoc est est* ; lisez : *mutari non potest, hoc est: est*. Tract. X 10 lin. 15 *nobis notum est ; et si iudaeis clausum est, quia foris*

⁵⁾ Les codices Laurentiani sont d'importance pour deux raisons : d'abord parce qu'ils ont parfois les mêmes variantes que les anciennes éditions avec leurs mss belges ; puis, il y a des cas où seuls les mss de Florence présentent la leçon originale, p. ex. Tract. XLVIII 6 lin. 24 *capit* et peut-être aussi Tract. XLII 8 lin. 22 *qua manemus* au lieu de *quo imus*.

stant, nobis tamen etc. Lisez: *nobis notum est, etsi Iudaeis clausum est, quia foris stant; nobis tamen* etc. Tract. XLIX 10 lin. 17 *vigilabunt. Simul*; lisez: *vigilabunt, simul*.

D. Willems a emprunté aux Mauristes les notes explicatives, sans modification ou complément. Ainsi les Mauristes ont annoté Tract. LVIII 3 lin. 22 ss. que les citations *cuiusdam saecularis auctoris* sont de Cicéron, in Q. Caecil. et Orator. Or, un éditeur moderne est tenu à rechercher ces passages et à indiquer qu'ils se trouvent in Q. Caecil. 36 et Orator 132. De même, D. Willems, à la suite des Mauristes, indique qu'une certaine variante Tract. XLIX 18 lin. 23 se trouve « apud Alcuinum ». Quant aux textes bibliques, nous avons remarqué que D. Willems néglige de mentionner plusieurs allusions et citations indirectes, même celles que l'on trouve chez Migne, de sorte que son Index locorum S. Scripturae à la fin de son édition est sujet à caution.

Passons au texte même des Traités. Nous avons déjà dit que D. Willems suit à juste titre le texte des Mauristes. Ceux-ci l'ont basé sur quatorze manuscrits et sur les éditions de Badius, d'Erasme et des théologiens de Louvain. Leur appareil philologique surpassant celui des éditeurs antérieurs, ils n'ont pas hésité à modifier le texte en plusieurs endroits d'après leurs manuscrits. En deux cas cependant, ils ont retenu le texte des anciennes éditions: d'abord il y a quelques passages — très peu d'ailleurs — où les manuscrits des éditions anciennes présentaient une leçon évidemment supérieure à celle des manuscrits des Mauristes, p. e. Tract. LVII 4 lin. 7 le mot *ostium* qui manque dans les manuscrits des Mauristes, est indispensable. Puis ils ont retenu pour quelques passages le texte traditionnel, bien que leurs manuscrits ne concordent pas, parce que ce texte exprimait, à leurs yeux, non moins bien et même mieux la pensée de S. Augustin. Parfois, on a l'impression qu'ils ne le font que par un certain respect pour le texte traditionnel et les éditeurs anciens, respect que chaque éditeur éprouve envers ses prédécesseurs. Mais c'est ici, nous semble-t-il, que D. Willems s'est montré par trop conservateur: puisque la recension établie sur les quatorze manuscrits des Mauristes est incontestablement excellente, l'éditeur moderne ne se basant pas sur une collation tout nouvelle, doit suivre les mss des Mauristes, si ceux-ci présentent une leçon défendable. C'est précisément ce que D. Willems a négligé de faire. Il n'y a qu'une douzaine de passages où il a refusé de suivre les Mauristes. Puisqu'il n'en dit rien dans sa préface, qu'il nous soit permis de les rassembler

et de les examiner ici ; tout d'abord les passages où il a défendu avec raison les manuscrits contre les Mauristes et leurs prédécesseurs. Tract. VII 19 lin. 7 *praedicatis* (Mauristes: *iudicatis*) ; XII 11 lin. 10 *multorum mortuorum* (Mauristes: *multarum mortium*) ; XVI 4 lin. 16 *vident et credunt* (Mauristes: *viderunt et crediderunt*) ; XXVIII 6 lin. 15 *ad iudicium* (Mauristes avec la Vulgate: *in iudicium*) ; XLIII 12 lin. 10 *quo* (Mauristes: *qua*). Deux fois D. Willems suit les *Excerpta* d'Eugippius ⁶⁾ contre les mss et les Mauristes: Tract. X 12 lin. 14 le mot *numeros* est supprimé avec raison, et Tract. X 12 lin. 15 *illi* (Mauristes: *ipsi*, et non *isti* comme le dit l'apparat critique), ce qui est douteux. Par contre, je ne suis pas certain du Tract. XV 6 lin. 12 où les Mauristes suivant dix manuscrits lisent *virtutem* et D. Willems se référant à quatre mss *fortem*. Dans trois passages, l'éditeur a eu tort de s'écarter du texte des Mauristes: Tract. LXXIII 2 lin. 17 *dicimus* est un présent actuel qu'on ne doit pas changer en *dicemus*. Tract. LXXVII 3 lin. 18 est le seul passage où D. Willems a préféré une leçon d'un de ses manuscrits (R) à celle de tous ceux des Mauristes, à tort, nous semble-t-il, car *videmus* est un *praesens pro futuro*. Enfin, Tract. XCIII 2 lin. 33 *et eos* est défendable, si l'on prend *et* pour *etiam*.

Avant d'aborder la discussion de ces passages où D. Willems a suivi les Mauristes et les éditions anciennes contre l'accord de tous ou de presque tous les manuscrits, il importe, nous semble-t-il, de signaler la façon singulière dont il a modifié les notes critiques des Mauristes. On sait que les Mauristes ont l'habitude de dire que telle leçon se trouve dans « plerique mss » ou dans « duo mss », « quattuor mss » etc. Ces indications, tout en n'étant pas très claires, donnent pourtant une idée relative de la valeur de cette leçon. Or, D. Willems a presque partout changé ces indications en « plures codd. » ou « quidam codd. », ce qui ne dit rien et dupe souvent le lecteur. Voici un exemple: Tract. XII 12 lin. 9 *quid dicturum speras* (comme les Mauristes) ; dans l'apparat critique de D. Willems on lit: *sperabas* quidam codd., alii *putas*. Avec *speras* dans le texte même, on est induit à croire qu'il y a trois variantes dans les mss: *speras*, *sperabas* et *putas*. Mais dans la note

⁶⁾ Les variantes dans les citations d'Eugippius et de Léon le Grand ont été indiquées dans l'app. crit., mais celles de Cassianus, c. Nest. 7, 27 — nous ne savons pour quelle raison — ont été négligées.

des Mauristes on lit: Mss duodecim *putas*, alii tres *sperabas* ⁷⁾, c'est-à-dire aucun des mss des Mauristes n'a *speras* et c'est probablement *putas* qu'il faut considérer comme la leçon originale.

Il s'ensuit que c'est à Migne et aux Mauristes qu'il faut toujours recourir pour des renseignements plus précis sur les variantes. Il est aussi des cas où D. Willems a omis la note critique des Mauristes (Tract. I 17 lin. 26 *vita est: est post hominum* transpon. tres codd.) ou l'a modifiée de façon incorrecte: Tract. III 4 lin. 3 et 4 (et non 2 et 3) la variante *totum* ne se trouve pas seulement dans les anciennes éditions, mais aussi dans quelques mss, puisque les Mauristes disent que « plures mss » ont *totus*: il y en a donc aussi quelques-uns qui ont *totum*. Tract. III 6 lin. 14 il faut lire dans l'apparat: *qui a terra* codd. tres, *quia a terra* codd. tres, *quia de terra* cod. unus. Tract. V 15 lin. 15 d'après D. Willems tous les mss ont *cathedram* ⁸⁾, mais selon les Mauristes seulement cinq. Tract. XX 4 lin. 29: selon les Mauristes le cod. Remigiensis et huit autres ajoutent encore *eius* après le deuxième *quidquid*.

Nous avons déjà fait observer qu'à notre avis D. Willems s'est montré trop conservateur envers la tradition imprimée de notre texte. On est forcé de prendre l'annotation critique des Mauristes au sérieux, vu que c'est là l'unique base de notre connaissance de la tradition manuscrite. Il importe donc de peser soigneusement chaque variante qui, selon les Mauristes, se trouve dans tous ou dans la plupart des manuscrits. Ayant étudié à fond tout l'apparat critique, la conclusion s'impose qu'il y a des passages où la leçon originale ne se trouve pas dans le texte même, mais dans l'apparat: Tract. I 1 lin. 1 ss. *Intuens quod modo audivimus... et cogitans... haesito vehementer*, ainsi D. Willems avec les Mauristes; mais tous les mss ont *intuentes* et *cogitantes*, ce qui est sans doute la vraie leçon: une anacoluthie qui se laisse facilement expliquer.

Tract. II 14 lin. 6 D. Willems lit le pluriel *sanguines*, mais tous les mss ont *sanguina*, seulement « codices aliquot a secunda manu » (sic chez les Mauristes !) ont *sanguines*. A part des manuscrits, il y a encore d'autres raisons de croire que le pluriel *sanguina*, la lectio difficilior, est la leçon originale: le pluriel de *sanguis* n'existe pas,

⁷⁾ Cela fait quinze mss, probablement les quatorze des Mauristes et un de l'édition des théologiens de Louvain.

⁸⁾ Que *cathedram* est la leçon correcte, on peut le déduire du Tract. XLVI 6 lin. 8 et du Tract. CXXII 9 lin. 24.

comme le dit S. Augustin avec les grammairiens ⁹⁾ ; c'est seulement dans la langue biblique que l'on trouve *sanguinum* et *sanguinibus* d'après le grec αἱμάτων et αἷμασι ; S. Augustin lui-même constate que c'est un grécisme. Or, il n'est pas du tout incroyable que S. Augustin forme le nominatif d'après le grec, surtout parce que le latin connaît également un neutre *sanguen* ¹⁰⁾. C'était son sens linguistique qui le faisait éviter *sanguines*, et c'était le pédantisme d'un diorthote qui exigeait une normalisation selon le singulier.

Tract. II 16 lin. 14 *humanitatem* figure dans presque tous les mss ; or le chapitre précédent traite de l'opposition *deus* — *homo* ; *humanitatem* est donc mieux que *humilitatem*, qui a tout l'air de n'être qu'un éclaircissement.

Tract. VI 10 lin. 24 s. D. Willems suit les Mauristes qui donnent le texte suivant : *factae sunt diversae linguae per superbiam*, et dans l'apparat critique on lit : *de superbia* plures codd. ; mais chez les Mauristes on trouve annoté : Mss propre omnes : *factae sunt divisae linguae de superbia*, ce qui me paraît le texte authentique de S. Augustin avec deux éléments du latin tardif : *fio* comme verbe auxiliaire pour périphraser le passif et *de* causal.

Tract. VI 15 lin. 22 *vocate ieiunando*, ce qui manque non dans « plures codd. », mais dans presque tous les mss, me semble une interpolation.

Tract. VI 20 lin. 5 : au lieu de *emineat* se trouve, non dans « plures codd. », mais « in omnibus fere mss », *emicet*, ce qui est la vraie leçon originale, opposée à *premi*, comme dans le passage précédent *exsilit*.

Tract. VII 7 lin. 28 *non... curramus ad praecantatores, ad sortilegos et remedia vanitatis*. « In plerisque mss », non pas dans « plures codd. », on lit *praecantationes*, ce qui me semble une métaphore bien défendable à côté de *remedia*. Pour *sortilegos* S. Augustin n'avait pas de mot du même radical indiquant la chose au lieu de la personne. D'ailleurs, le mot *praecantatio* est assez commun, *praecantator* très rare.

Tract. VII 11 lin. 5 lisez au lieu de *consequantur* : *mereantur* qui se trouve dans « plerique mss », et non dans « codd. aliquot ».

Tract. VII 24 lin. 1 et X 10 lin. 15 lisez *etsi* au lieu de *et si*.

⁹⁾ Cf. F. NEUE - C. WAGENER, *Formenlehre d. lat. Sprache I*³, Leipzig 1902, p. 603.

¹⁰⁾ Cf. F. NEUE - C. WAGENER, o. c., p. 243.

Tract. IX 8 lin. 19 *recte* ne se trouve pas dans les mss et doit être éliminé, car il s'agit d'une opposition entre *cetera* et *omnia*, non entre *frustra* et *recte*.

Tract. X 9 lin. 40 *nolite quiescere lucrari Christo, quam lucrati estis a Christo*: ce *quam* n'est pas à comprendre; dans l'apparat critique D. Willems dit qu'au lieu de *quam* le cod. R a *quia*, mais ce n'est pas seulement R qui a *quia*, mais aussi les Mauristes avec tous leurs mss, ainsi que le cod. B collationné par l'éditeur. D'où que ce mot *quam* vienne, *quia* est la vraie leçon.

Dans Tract. X, pour lequel nous avons les variantes des Excerpta d'Eugippius, il y a trace d'une recension ancienne qui présente des leçons remarquables, surtout là où Eugippius est d'accord avec les mss anciens R et B. Tract. X 10 lin. 3, 5 et 10 et X 12 lin. 34 ces derniers lisent dans le texte de Jean 2, 19 *tribus diebus* au lieu de *in tribus diebus*, ce qui est la leçon des mss des Mauristes et de la Vulgate. Comme S. Augustin, selon D. de Bruyne, a révisé pour nos Traités la Vulgate d'après le grec, il serait très important de savoir quel texte grec a été utilisé par S. Augustin, car il existe une recension grecque qui omet également la proposition ἐν.

Tract. X 12 lin. 8 *enim* me semble moins juste que *ergo* que l'on trouve dans Eugippius et les mss R et B, car *si ergo* reprend la proposition commençant par *si enim* lin. 4.

Tract. X 12 lin. 11: les mots *anatole, dysis, arctos, mesembria* sont probablement une glose; ils ne figurent pas dans cod. R.

Tract. XI 5 lin. 19 et 31 D. Willems, avec les Mauristes, suit la Vulgate de Jean 6, 67: *Numquid et vos vultis abire*. Mais les mss ont *ire* et c'est cette leçon que l'on retrouve Tract. XXVII 9 lin. 3 dans le même texte de Jean; ici les éditeurs n'ont rien changé ni annoté.

Tract. XI 8 lin. 5 *Abraham, Isaac et Iacob, tres patres et populus unus*: les mots *tres patres* et *unus* ne se trouvent pas dans les mss et sont superflus: *tres patres* a été inséré par les éditeurs d'après la suite du contexte et *unus* n'a pas de sens dans notre passage qui ne traite pas de l'unité du peuple.

Tract. XI 10 lin. 11: tous les mss ont *improbatur* au lieu de *reprobatur*; il faut donc suivre la leçon la plus sûre.

Tract. XIV 7 lin. 40 *genus elocutionis* ne se trouve pas seulement dans tous les mss, mais c'est aussi une expression meilleure

que *genus locutionis*, car *elocutio* est l'expression verbale d'une pensée.

Tract. XIV 7 lin. 47 *verbum, quod concepisti, spiritus est; nondum enim accepit sonum ut per syllabas dividatur, sed manet in conceptione cordis et in speculo mentis*, ainsi D. Willems avec les Mauristes; « plerique mss », non pas « plures codd. », ont *in spectaculo mentis*. *Speculum mentis* ne semble pas le mot juste, car il ne s'agit pas d'une image ou d'une reproduction de ce qui est dans l'âme, mais au contraire de la conception spirituelle dans l'âme même. A première vue *spectaculum mentis* est une locution étrange, n'oublions pas cependant que *spectaculum* n'indique pas seulement ce que l'on voit, mais aussi le 'théâtre'; *spectaculum mentis* est le domaine de la contemplation.

Tract. XV 24 lin. 5 *quia Ierosolymis est locus ubi adorare oportet*, ainsi les éditeurs avec la Vulgate; les mss omettent les mots *est locus ubi* et de nouveau on se demande d'après quel texte grec S. Augustin a révisé son texte latin, car le codex Sinaiticus omet aussi *ὁ τόπος* ¹¹).

Tract. XVII 1 lin. 2 le texte des mss *quam mirari* est évidemment fautif; il faut corriger avec les Mauristes *et ammirari* ou lire: *magis gaudere debemus... quam mirari quod* etc.

Tract. XVII 1 lin. 19 il faut lire avec tous les mss *parvum* au lieu de *parum*; *parvum* contraste avec *magnum*.

Tract. XVII 6 lin. 12 nous ne voyons pas pourquoi les éditeurs préfèrent *cupiditatibus* à la leçon de tous les mss *voluptatibus*.

Tract. XIX 10 lin. 31 lisez *certae* au lieu de *certe*, comme l'ont déjà soupçonné les Mauristes.

Tract. XIX 14 lin. 14 selon les Mauristes les mss ont « magno consensu »: *non ergo amittamus de fide resurrectionem carnis*, ce qui est sans doute préférable à *fidem de resurrectione carnis*, non seulement à cause du parallélisme si cher à Augustin prédicateur, mais aussi parce que *fides de* nous semble une construction douteuse, tandis que *amittere de* est une expression commune.

Tract. XX 2 lin. 45 *Dominus... ait illis* (sc. Iudaeis) *scandalizatis quod sabbato operabatur hominum sanitatem*; ainsi les éditeurs. Tous les mss ont *scandalizantibus* (la note critique de D. Willems ne se trouve pas à sa place, mais à la p. 204), ce qui est

¹¹ Cf. Jean 19, 13 où le même Sinaiticus avait à l'origine Γολγοθά au lieu de Γαββαθά et on retrouve cette variante dans cod. Z de Tract. CXVI 8 lin. 4.

correct, car c'est le participe de *scandalizari*, se scandaliser. Ce médio-passif se trouve aussi ailleurs dans les sermons de S. Augustin, cf. Chr. MOHRMANN, *Die altchristliche Sondersprache in den Sermones des hl. Augustin*, Nijmegen 1932, p. 149.

Tract. XX 4 lin. 29: après avoir démontré que *esse* et *posse* n'est pas identique dans l'homme, S. Augustin poursuit, selon les éditeurs: *consubstantiale illi (sc. deo) est quidquid eius est et quidquid est, quia deus est; non alio modo est et alio modo potest, sed esse et posse simul habet*. L'évêque d'Hippone serait bien étonné de voir cette hétérodoxie panthéiste dans son sermon! J'ai déjà fait observer p. 302 que D. Willems ne rend pas exactement l'annotation critique des Mauristes. Il nous semble qu'on doit lire avec huit mss: *quidquid eius est et quidquid eius est quod est*, c'est-à-dire le Fils, ou peut-être encore mieux: *quidquid eius est et quidquid eius est quod <pot>est*, car dans la suite on lit *potentia filii de patre est* et tout le passage traite de l'*esse* et du *posse*.

Tract. XXII 14 lin. 8 *in corde tuo* est une conjecture douteuse des Mauristes; les mss ont *inde de tuo*, ce qui n'a aucun sens. Nous proposons, en changeant la ponctuation: *Hoc enim tibi dicit Christus. Inde denuo quid est etc. Denuo* se rapporterait au thème de l'*esse* du Fils, thème déjà discuté auparavant.

Tract. XXII 15 lin. 7: Il n'est pas nécessaire de suivre les éditeurs qui changent *Christi* en *Filii* contre tous les mss: *Pater, Christus et spiritus sanctus* se trouve également ailleurs.

Tract. XXVI 4 lin. 22 « Plerique mss », non pas « plures codd. », ont *ferventem* au lieu de *esurientem*; or, *ferventem* s'accorde bien avec les mots précédents *amantem* et *desiderantem*, tandis que *esurientem* semble une correction postérieure, à cause de *sitientem* qui suit, mais le contexte de *sitientem* est différent: *in ista solitudine!*

Tract. XXVI 4 lin. 25 *Da talem et scit quid dicam. Si autem frigido loquor, nescit quid loquor*. Ainsi les éditeurs contre tous les mss qui omettent avec raison *nescit*. Car si *nescit* était correct, il faudrait lire *quid loquar*. Lisez donc: *Si autem frigido loquor, quid loquor?*

Tract. XXVI 18 lin. 8 sqq.: Dans ce passage interpolé, les éditeurs ont déjà éliminé quelques suppléments d'ordre théologique que l'on trouve bien dans les anciennes éditions, mais non dans les mss. Mais D. Willems a négligé une note critique des Mauristes déclarant qu'au lieu de *sed magis — bibit*, on lit dans tous les mss:

etiamsi tantae rei sacramentum ad iudicium sibi manducet et bibat et que les mots *quia* — *videbunt* (lin. 12) ne se trouvent non plus dans les mss. Il est donc fort vraisemblable que toute la fin du chapitre est interpolée et D. Willems aurait dû s'en tenir aux mss.

Tract. XXXIII 7 lin. 19 on lit dans tous les mss sauf le Carcassonensis: *ille* (sc. deus) *qui tibi per patientiam promisit indulgentiam*. *Patientiam* (sc. suam) vaut mieux que *paenitentiam*, la variante du Carcassonensis, adoptée par les éditeurs.

Tract. XXV 3 lin. 3 la lectio difficilior *magis* de « plerique mss », non pas « plures codd. », me semble meilleure que *maius*.

Tract. XXXVIII 2 lin. 21 *nec* ne se trouve pas dans les mss, rompt le parallélisme et doit être barré.

Tract. XLVI 8 lin. 32 lisez *vobis* avec tous les mss.

Tract. XLIX 4 lin. 6 les mss n'omettent pas seulement *eius*, mais aussi *sorum*, peut-être avec raison, car ni la Vulgate ni le grec ont ce pluriel dans Jean 11, 1.

Tract. LXXX 3 lin. 27 *offerentem* ne se trouve que dans l'édition des Louvanistes ; les autres éditions anciennes et les mss des Mauristes ne l'ont pas ; le mot semble, en effet, superflu, n'ayant pas de rapport avec le baptême.

Tract. LXXXIII 3 lin. 24 *faciamus*, comme on lit dans « plerique mss », et non dans « alii codd. », vaut mieux que *faciemus*.

Qu'il nous soit permis de signaler enfin quelques coquilles : p. 58 Tract. VI 10 lin. 11 *hae* : lisez *hac*. P. 103 dans l'app. crit. à Tract. X 5, 16 *corrigaris* doit être une faute, car le même mot se trouve dans le texte. P. 108 dans l'app. crit. à Tract. X 12 lin. 15 *isti* μ : lisez *ipsi* μ. P. 193 Tract. XIX 10 lin. 33 *resurgent* : lisez *resurgens*. P. 204 lisez dans la note critique : 2, 45. P. 231 Tract. XXII 14 lin. 5 (et aussi dans l'app. crit.) *Quanto* : lisez *Quando*. P. 443 Tract. LI 13 lin. 3 *relinquans* : lisez *relinquens*. P. 463 dans l'app. crit. à LIV 8 lin. 27/28 *erescamus* : lisez *crescamus*. P. 571 note 1 : lisez ὁδηγήσει. P. 579 note 1 : lisez ὑστέρημα. P. 639 la note (a) qui devrait référer au Tract. CXII 4 lin. 28 n'a pas été imprimée ; ici les Mauristes ont proposé *Silas* au lieu de *Barnabas*. P. 663 Tract. CXX 5 lin. 10 : *vos* : lisez *nos*.

Si nous avons discuté cette édition d'une manière un peu sévère, c'est parce que ce premier volume des œuvres de S. Augustin a déçu la vive attente que nous en avions. Nous le regardions comme un 'test-case' pour tous les textes du Corpus Christianorum qui seront basés sur les éditions anciennes. Maintenant nous ne pou-

vons qu'espérer que les volumes qui vont suivre, nous donneront tort. Mais il nous semble juste d'exiger que les volumes suivants qui ne seront pas des éditions vraiment critiques, rempliront trois conditions: d'abord ils doivent rendre la Patrologie de Migne tout à fait superflue; puis on doit rassembler tout ce qui a été publié sur les manuscrits, leur tradition et leurs variantes; enfin, on ne doit pas hésiter à changer le texte traditionnel s'il y a lieu de croire que les éditeurs anciens se sont écartés de la tradition manuscrite pour des raisons autres que philologiques. On oublie toujours trop que ce ne sont plus seulement les théologiens qui lisent les œuvres de S. Augustin. Le Corpus Christianorum ne peut pas se contenter de présenter ce qu'on appelle 'un bon texte de S. Augustin': spécialement dans une édition comme celle des *Tractatus in Iohannem*, qui est loin d'être définitive, rien ne peut être négligé qui pourrait contribuer à l'étude du texte et de sa tradition. Ici l'*Editionstechnik* de D. Willems laisse à désirer. D'autre part, on doit le louer d'avoir prouvé par ses collations que le texte des Mauristes est, en général, bon. Les éditeurs Brepols méritent tous les éloges pour leur impression magnifique. Espérons que leur édition de S. Augustin sera aussi chère aux lecteurs que le fut celle de leur compatriote Plantin.

M. P. J. VAN DEN HOUT.

Eindhoven.